



# Questions / Réponses

## Syndicat HENIN-FO

### Au Comité Technique

#### 1) Pourquoi vouloir retirer certains acquis aux agents (congés)

Monsieur le Maire indique que la collectivité suit le rapport de la chambre régionale des comptes pour être à nouveau dans la légalité. Il y aura donc une dégressivité d'un jour de congé chaque année pour revenir dans la norme de 25 jours.

Monsieur BILDE précise qu'une loi oblige la collectivité à suivre les recommandations de la chambre régionale des comptes et que Monsieur le Maire s'expose à des sanctions s'il ne les respecte pas.

#### 2) Heures complémentaires, qu'en est-il ?

Monsieur le Maire indique qu'à l'instar des congés, la chambre régionale des comptes préconise un retour aux 35 heures pour tous les agents. Une généralisation des 37h30 n'est pas prévue.

#### 3) Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

Les agents s'inquiètent de perdre de l'argent sur leur fiche de paie en 2019. Ils souhaitent que le futur régime indemnitaire n'entraîne pas de perte de salaire. A travail égal, régime indemnitaire égal, avec une équité vers le haut.

Monsieur le Maire précise que l'on supprime la terminologie IAT par l'IFSE du RIFSEEP, mais que l'agent garde exactement le même salaire à l'euro près. C'est un dispositif national.

#### 4) Demande de retrait du critère « A caractère exceptionnel » pour le versement du C.I.A (prime supplémentaire au régime indemnitaire)

Madame DUBUS précise que la loi sur le RIFSEEP a obligé les collectivités à délibérer sur le CIA et à le mettre en place. Pour des raisons budgétaires, le critère exceptionnel a été mis en place afin de cadrer l'octroi de cette prime facultative.

#### 5) Demande du maintien (régime indemnitaire) en cas de longue maladie.

Monsieur le Maire précise que le régime indemnitaire est un avantage facultatif qui est lié à l'activité, donc au travail effectif. C'est pour cette raison que lorsque qu'un agent est en longue maladie, on ne peut maintenir le régime indemnitaire.

#### 6) Agents de la médiathèque : différence de régime indemnitaire pour des missions équivalentes (pétition des agents, pas de retour)

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de retour pour les agents qui font des pétitions ou qui se plaignent dans la presse.

#### 7) Des agents se plaignent à la suite du retrait des NBI de différences de traitement. Demande de transparence.

La chambre régionale des comptes a demandé d'appliquer des règles strictes concernant l'attribution de la NBI. Chaque situation individuelle a été étudiée en ce sens.

8) 30% des dossiers administratifs des agents ne seront pas proposés en C.A.P. Quels sont les critères de choix ?

Auparavant, 100% des dossiers des agents ayant les critères pour les avancements de carrière (grade et promotion interne) étaient présentés à la Commission Administrative Paritaire. L'Autorité Territoriale procédait à l'arbitrage après le recueil de l'avis de la CAP.

Des centaines de dossiers étaient instruits pour les passages en CAP. Et ce, sans certitude de nomination. Un ratio de 70% sera désormais appliqué. Concrètement, sur 100% des agents ayant les critères requis, il faut arbitrer afin de ne présenter que 70% des dossiers en CAP.

Pour rappel, l'autorité territoriale n'a pas l'obligation de nommer les agents ayant reçu des avis favorables de la CAP sur les propositions d'avancement de carrière. Monsieur le Maire précise que les agents doivent être informés de cette décision.

9) Demande de nomination « coup de chapeau » avant le départ à la retraite.

Madame DUBUS précise que la collectivité essaie de le faire à chaque départ à la retraite mais que c'est la CAP qui émet des avis positifs ou négatifs de façon autonome.

10) Pourquoi les agents ont des refus de formation ? Demande de justificatif de refus plus précis.

Effectivement il y a un tri à faire avec le service formation car certains agents demandent soit trop de formations, soit des formations qui ne sont pas en adéquation avec leur poste. En revanche, un chef de service peut imposer des formations à ses agents afin de mettre à jour leurs compétences.

11) Demande de présentation du plan de formation pour l'ensemble des agents.

Ce sujet, présenté à l'ordre du jour de ce comité technique, passera au prochain conseil municipal.

12) Accès au contrat de 35h et 30h pour certains agents. Qu'en est-il ?

Malheureusement il n'y a pas cette année de marge budgétaire afin de pouvoir pérenniser ces emplois sur du 35 heures ou du 30 heures.

13) Mise en place du C.H.S.C.T ?

Ce qui faisait obstacle à la mise en place du CHSCT c'était l'absence d'un ACMO (assistant de prévention). Un jury a été réuni, la candidature de Monsieur MARTIN est pressentie. Une réunion d'installation du CHSCT aura lieu fin avril.

14) Mise à disposition des E.P.I. ?

Madame DUBUS précise qu'il y a un marché et que des EPI ont été distribués dans certains services.

15) En vue des fortes chaleurs cet été, mise à disposition d'eau dans les services.

Madame DUBUS précise qu'un budget est alloué pour l'achat des bouteilles d'eau. Chaque service devra aller chercher les bouteilles d'eau au service technique.



**CAMARADES, COLLEGUES**

**Bonne Rentrée à vous Tous Et Toutes !!!**

**Une Rentrée au Goût Amer...**

**HENIN-FO Défend  
Votre Fonction Publique Territoriale**

- **Dénonce une croissance accrue de l'externalisation des travaux**
- **Réclame le remplacement systématique des départs en retraite**
- **Réclame le remplacement des départs Volontaires**
- **Le Maintien de vos services**
- **La Revalorisation de Vos Salaires**
- **Le Maintien de vos Acquis**

**Car où est la défense  
De Votre Fonction Publique Territoriale ?  
De vos Acquis ?  
A HENIN-BEAUMONT**

---

**Fidèle à nos valeurs de liberté et d'indépendance,  
Nous avons le courage et la volonté de dénoncer les injustices  
Et de se battre chaque jour AVEC VOUS pour VOUS**

**[henin.fo@hotmail.fr](mailto:henin.fo@hotmail.fr)**

**FACEBOOK: henin fo**

**TEL: 06.19.79.79.63**

**LP.N.S**